

ment de l'économie canadienne, car le blé et les autres céréales tiennent une très grande place dans nos exportations. Les conséquences de ce bill sont loin d'intéresser uniquement les céréaliculteurs.

Si le bill est renvoyé au comité, nous pourrions entendre ceux qui comparaitront devant nous. Cela aura lieu avant la rédaction finale du bill et avant que la position du ministre ne soit trop arrêtée pour qu'il ne puisse plus rien changer au bill sans perdre la face. S'il est une chose que le ministre n'aime pas, c'est bien perdre la face en changeant quelque chose.

Les députés de l'arrière-ban du parti libéral qui viennent de circonscriptions agricoles savent que le bill peut être amélioré. Ce n'est pas la seule façon de parvenir à la stabilisation. Ils savent qu'il existe d'autres facteurs que les agriculteurs soumettront au comité et qui n'ont pas été encore étudiés. A l'instar de la Fédération canadienne des agriculteurs, les organisations agricoles déclareront sans doute qu'il y a deux formes d'aide qu'on peut donner aux agriculteurs pour leur assurer un revenu stable et que le bill à l'étude n'en prévoit qu'une seule.

A mon avis, le pays tout entier va être affecté par le bill à l'étude, non seulement cette année mais pour des années à venir. A moins que nous estimions que le cabinet a toute la science, que les cultivateurs n'en ont pas, que les organisations agricoles n'en ont pas, et oui, que même les députés pris individuellement en sont dépourvus, j'exhorte énergiquement le parti libéral et surtout les députés de l'Ouest du Canada à voter contre le renvoi du fond du bill au comité, autrement dit, à voter contre l'amendement. Au comité permanent, le gouvernement fera jouer inévitablement sa majorité et finira par gagner la partie; ce n'est plus qu'une question de temps. Si c'est là ce qu'ils cherchent, alors ils devraient s'opposer au renvoi au comité du fond du projet de loi.

S'ils croient vraiment que des choses comme la stabilisation du revenu du producteur de céréales au Canada, sa relation avec les ventes au pays et à l'étranger du blé et des autres céréales, les effets qu'elle aura sur l'élevage dans l'Ouest et sur les efforts visant à diversifier l'agriculture, à l'éloigner de la culture strictement céréalière dans certaines régions données de l'Ouest, que toutes ces choses sont sans importance, alors ils voteront contre l'amendement visant à renvoyer le sujet du bill au comité. D'autre part, s'ils estiment que cette proposition à long terme mérite d'être approfondie, alors je les encourage fortement à en saisir le comité.

● (2110)

Selon moi, le bill à l'étude n'est pas très technique. Nous devons d'abord décider quel genre de stabilisation nous voulons. Le député de Battleford-Kindersley (M. McIsaac) a dit que personne n'avait suggéré d'autre solution. Cela est vrai. Il faudrait pour cela beaucoup d'effort. J'attribue au ministre tout le mérite d'avoir fait cet effort. Il a certainement dû beaucoup travailler pour élaborer un texte législatif comme celui-ci. Ce bill est probablement correct dans son aspect technique. Mais ce que je me demande, c'est s'il est correct en ce qui concerne la collectivité agricole de l'Ouest du Canada, et c'est de cela que nous parlerions si nous discussions non pas du bill lui-même, mais de son objet.

La Fédération de l'agriculture a publié un document sur la protection du revenu agricole. Elle a adopté lors de son congrès une résolution assez simple, qui se lit en partie comme suit:

Attendu que des régimes provinciaux de protection du revenu agricole sont mis sur pied pour stabiliser et protéger le revenu agricole

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

Il est résolu que la Fédération canadienne de l'agriculture appuie l'idée et affirme le principe selon lesquels les agriculteurs du Canada doivent occuper dans la société canadienne une position qui leur assure généralement un revenu net et des conditions de travail au moins égaux à ceux qui ont cours dans l'ensemble de la société, que ce soit à l'égard du rendement des investissements, de l'aptitude à la gestion, des heures de travail et des conditions d'emploi; et

Il est aussi résolu que la F.C.A. travaillera à réaliser des régimes nationaux de protection du revenu par denrée nécessitant un minimum de rajustements; et

Il est aussi résolu que tous ces régimes se conformeront au moins à la politique suivante.

Garantir aux agriculteurs des prix fondés sur le coût de production pendant les périodes d'instabilité du marché.

La Fédération a exposé diverses méthodes. Ayant examiné le projet de loi, la Fédération a exposé diverses autres possibilités. En réalité, le projet de loi propose un subventionnement avec la collaboration des cultivateurs et du gouvernement. Quand les prix fléchissent durant une certaine période de temps, le gouvernement fait une contribution.

Il y a certes divers autres genres de protection. La plupart des provinces, y compris la Colombie-Britannique et le Québec, examinent attentivement une autre formule comportant le coût de la production, un salaire raisonnable pour l'entrepreneur et les frais de la main-d'œuvre qui figureraient tous dans le prix de vente.

La Colombie-Britannique applique un programme de ce genre pour permettre à la fédération agricole de Colombie-Britannique de fixer le prix des denrées, ce qui implique une étude détaillée de ce que l'on appelle les unités agricoles modèles. Pour cela, un comité de négociation effectue une étude en profondeur pour déterminer les coûts de production. C'est ainsi que la Colombie-Britannique pratique la stabilisation du revenu. Ce système est d'une grande souplesse et permet d'augmenter la production de denrées données et d'écouler cette production.

La fédération n'est pas favorable à l'établissement de quotas ni de contrôles de production réglementant l'importance de la participation des agriculteurs, ou limitant la production. J'aimerais personnellement que l'on aille encore plus loin et que l'on fixe la quantité de denrées que l'on vendra et leur prix. Il faudrait aussi évaluer les coûts de production.

Lorsque j'entends parler de stabilisation et des dangers de la surproduction, cela me fait penser à ce qui arrive lorsque l'on achète à très bon marché ou à vil prix une denrée. Je me rappelle l'époque du travail à la mine où nous sommes passés de la journée de dix heures à la journée de huit heures. On a demandé à un grand nombre des employés s'ils voulaient travailler deux heures de plus par jour pour toucher l'argent supplémentaire dont ils avaient besoin, et ils étaient d'accord. Ils avaient l'impression que le moyen d'obtenir cet argent, c'était de travailler deux heures de plus. Ils le faisaient avant, et ils se demandaient donc pourquoi ils n'auraient pas continué à faire une journée de dix heures.

Nous ne les avons pas laissé faire. Nous avons décidé que la journée de huit heures suffisait. Nous avons décidé que ce n'était pas parce qu'ils ne gagnaient pas assez en huit heures qu'il fallait travailler deux heures de plus. Nous estimions qu'il valait beaucoup mieux augmenter leur salaire et leur permettre de gagner un revenu décent en travaillant huit heures par jour. Je pense que le monde ouvrier dans son ensemble a adopté ce principe.